



Mairie
de
ROLLEVILLE

CANTINE SCOLAIRE DE ROLLEVILLE GARDERIE PERISCOLAIRE DE ROLLEVILLE

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le dossier d'inscription à la cantine scolaire et la garderie périscolaire.

Pour une prise en compte de votre demande, merci de bien vouloir adresser au secrétariat de Mairie les documents suivants :

- La demande d'inscription complétée et signée.
- L'accusé de réception du règlement de la cantine scolaire et du règlement de la garderie périscolaire.
- Afin d'assurer la sécurité de votre enfant en cas d'accident, je vous serai obligée de compléter la fiche sanitaire d'urgence. En cas d'allergie alimentaire, merci de fournir un avis médical.
- Si vous souhaitez bénéficier du prélèvement automatique, merci de fournir un RIB et l'autorisation de prélèvement (à ne pas fournir si vous avez déjà donné ces documents l'année dernière)

Le prix du repas de cantine est de 4.30 € pour l'année 2024-2025.

Le prix du repas de la garderie est de 1.30 € la demi-heure pour l'année 2024-2025.

Afin de commander les repas nécessaires, tous ces documents sont à remettre en MAIRIE avant le 15 août IMPERATIF.

Nous vous conseillons de vous inscrire même si vous n'utilisez pas le service, au cas où. Merci d'avance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le régisseur de cantine,
Patricia GATELAIN





Mairie
de
ROLLEVILLE

DEMANDE D'INSCRIPTION
CANTINE SCOLAIRE ET/OU
GARDERIE PÉRISCOLAIRE

ETAT CIVIL DE L'ENFANT 1 :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Classe fréquentée : _____
en 2024-2025

ETAT CIVIL DE L'ENFANT 2 :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Classe fréquentée : _____
en 2024-2025

ETAT CIVIL DE L'ENFANT 3 :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Classe fréquentée : _____
en 2024-2025



IDENTIFIANT DU LOGICIEL DE GESTION CANTINE ET GARDERIE :

Adresse mail : _____

L'adresse mail est obligatoire pour gérer vos inscriptions cantine et garderie
(cf plaquette ci-jointe)

ETAT CIVIL DU PERE:

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone fixe : _____ N° de portable : _____

N° de travail : _____

Adresse mail : _____

ETAT CIVIL DE LA MERE :

NOM : _____ Nom de naissance : _____

Prénom : _____

Si différent du père :

Adresse : _____

N° de téléphone fixe : _____ N° de portable : _____

N° de travail : _____

Adresse mail : _____

DROIT A L'IMAGE :

J'autorise la Commune de Rolleville à photographier mon enfant lors de la pause méridienne et/ou lors du temps d'accueil périscolaire. Ces photos pourront être utilisées dans tous les supports de la Commune (Bulletin municipal, site internet...)

Je n'autorise pas la Commune de Rolleville à photographier mon enfant.

Spéciale pour service garderie périscolaire

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné (e)

autorise mon enfant

à quitter la garderie périscolaire **non accompagné d'un adulte,**

à titre permanent, durant l'année scolaire 2024 - 2025 :

17h00 17h30 18h00 18h15

à jour fixe :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

à titre exceptionnel avec une autorisation écrite obligatoire à chaque demande.

Une fois la porte de la garderie franchie, la responsabilité de la commune n'est plus engagée.

PERSONNES AUTORISEES À RÉCUPÉRER L'ENFANT :

NOM : _____ PRENOM : _____ Téléphone : _____

Téléphone : _____

NOM : _____ PRENOM : _____ Téléphone : _____

Téléphone : _____

NOM : _____ PRENOM : _____ Téléphone : _____

Téléphone : _____

Date :

Signature du père :

et/ou

Signature de la mère :

DOSSIER À ADRESSER À :

Mairie de Rolleville

A l'attention de Madame CATELAIN Patricia

19 Rue Abbé Maze

76133 ROLLEVILLE

tél : 02.35.55.80.93 courriel : mairie@rolleville.net

CANTINE SCOLAIRE REGLEMENT

La restauration scolaire sera assurée dès le premier jour de la rentrée scolaire 2024/2025 pour les enfants scolarisés à ROLLEVILLE.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de mairie dès à présent et jusqu'au 15 août 2024.

Organisation : Le menu de la semaine est affiché à l'école.

La restauration scolaire s'effectue en 3 services :

- 11h30-12h00
- 12h05-12h35
- 12h40-13h10

Prix du repas : 4,30 €uros

Secrétariat de Mairie

(horaires d'ouverture au public)

17h-19h00 lundi & vendredi

9h-12h mardi, jeudi & vendredi

Tél. 02.35.55.80.93

Mail : mairie@rolleville.net

Cantine :

Tél. répondeur : 02.35.30.56.63

Cas particulier des enfants allergiques : La cantine scolaire peut accueillir l'enfant qui a un régime particulier uniquement dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et avec l'accord préalable à l'inscription de la municipalité. Dans ce cas, les parents fourniront un panier repas. Ce temps d'accueil et de garderie sera facturé 2.50 €.

Engagement : La Mairie met en place une plateforme de réservation en ligne pour l'inscription des enfants à la cantine. Une fois votre dossier d'inscription déposé et enregistré en Mairie, vous recevrez par mail un identifiant et un mot de passe temporaire que vous devrez modifier. Pour l'année scolaire, les parents devront prévoir de manière précise les jours où leur enfant fréquentera la cantine. Toutes modifications devront être enregistrées sur la plateforme au plus tard le jeudi soir, pour une prise en compte la semaine suivante. Les prévisions pour la semaine en cours ne pourront être modifiées que pour des raisons exceptionnelles, majeures et motivées par un écrit daté et signé déposé en Mairie (prévenir également les enseignants des changements). Pour toute absence non signalée, le repas sera facturé.

Décompte des repas : Les absences signalées au secrétariat de mairie seront décomptées à partir du 2ème repas (le 1er repas reste dû). L'absence est à signaler au secrétariat de Mairie avant 10h le 1^{er} jour de l'absence sinon le 2^{ème} repas sera aussi dû. Lorsque l'enseignant(e) de votre enfant vous informe qu'il/elle est en grève ou absent(e), la démarche à suivre est la suivante :

- Annuler le ou les repas auprès de la Mairie au plus tard la veille avant 10h (ou le vendredi avant 10h pour le lundi) par téléphone ou par mail. Passé ce délai, le fournisseur des repas n'accepte plus d'annulation ; par conséquent le ou les repas vous seront facturés.

Modalités du règlement : Les factures sont établies au mois, transmises aux familles et payables à la mairie à la date indiquée sur la facture. Le règlement se fait par chèque

à l'ordre de la REGIE CANTINE GARDERIE DE ROLLEVILLE, espèces ou prélèvements bancaires.

Défaut de règlement : Toute facture non réglée dans les délais impartis sera suivie d'un premier rappel. Si à l'issue de ce rappel, aucun règlement n'est effectué, celui-ci sera géré par le trésorier municipal à la perception d'Harfleur.

Règlement intérieur du restaurant scolaire : Les règles relatives à l'école s'appliquent également au restaurant scolaire (comportement, discipline, respect, politesse...). Dans l'éventualité où ces consignes ne seraient pas respectées, la municipalité de Rolleville se réserve le droit de prendre des mesures d'exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des actes. Pour les enfants de l'élémentaire, un permis de bonne conduite est mis en place. Ce permis est constitué de 4 points. 1^{er} point perdu : avertissement verbal, 2^{ème} point perdu : avertissement écrit transmis aux parents, 3^{ème} point perdu : Exclusion de l'enfant de la cantine une journée et convocation des parents en Mairie, et dernier point perdu : Exclusion de l'enfant de la cantine une semaine minimum. Pour les enfants de la maternelle, les parents seront conviés en Mairie pour évoquer le problème.

Les médicaments sont interdits dans l'enceinte scolaire (sauf protocole spécifique : PAI).

Téléphone portable et autres appareils numériques : L'utilisation des téléphones portables et autres appareils numériques est interdite pendant la pause méridienne, soit de 11h30 à 13h30.

Rolleville, le 28/06/2024

Le Maire,



Coupon à retourner impérativement à la mairie.

✂-----

Je, Soussigné(e), M..... responsable de l'élève

..... classe

Déclare avoir pris connaissance du règlement de la cantine et en accepte les conditions.

A Rolleville, le

Signature

GARDERIE PERISCOLAIRE REGLEMENT

La garderie périscolaire sera assurée dès le premier jour de la rentrée scolaire 2024/2025 pour les enfants scolarisés à ROLLEVILLE.

La Mairie met en place une plateforme de réservation en ligne pour l'inscription des enfants à la garderie. Une fois votre dossier d'inscription déposé et enregistré en Mairie, vous recevrez par mail un identifiant et un mot de passe temporaire que vous devrez modifier.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de mairie dès à présent jusqu'au 15 août 2024.

HORAIRES D'ACCUEIL ET TARIFS :

Matin – du lundi au vendredi :

Arrivée entre :	7h30	8h00	8h20
	2,60 €		
		1,30 €	

Secrétariat de Mairie

(horaires d'ouverture au public)

17h-19h00 lundi & vendredi

9h-12h mardi, jeudi & vendredi

Tél. 02.35.55.80.93

Mail : mairie@rolleville.net

Garderie :

Tél. répondeur : 02.35.30.56.63

Après-midi – du lundi au vendredi

Départ entre :	16h30	17h00	17h30	18h00	18h15
	1,30 €	2,60 €		3,90 €	
	5,20 €				

Toute demi-heure entamée est due.

INSCRIPTION (à faire sur la plateforme de réservation) :

Horaires réguliers toute l'année : inscriptions à faire sur la plateforme.

Horaires irréguliers : inscriptions à faire sur la plateforme **le jeudi soir de la semaine précédente** au plus tard.

Inscription hors délai ou non-inscription et sous réserve de place : 5 € la ½ heure (appel en Mairie)

Désinscription : à faire sur la plateforme jusqu'au **jeudi soir de la semaine précédente** sinon la garderie sera facturée.

Lorsque l'enseignant(e) de votre enfant vous informe qu'il/elle est en grève ou absent(e), la démarche est la suivante :

- Annuler le service de garderie du matin et/ou du soir au plus tard la veille avant 10h par téléphone ou mail. Dans le cas contraire, le service sera facturé.

En cas de maladie, merci de prévenir **la Mairie et la garderie** le jour même de l'absence.

Toute absence non signalée (à la Mairie) sera facturée.

Tous les enfants susceptibles de venir à la garderie doivent être préalablement inscrits à la Mairie.

Goûters :

Nous vous rappelons que nous ne fournissons pas de goûter. Merci de donner chaque jour à votre enfant des gâteaux secs en sachet individuel qu'il aura avec lui dans un petit sac ou dans son cartable (la garderie ne stockera plus aucun goûter). Pour la présence exceptionnelle de l'enfant, aucun goûter ne sera donné ou partagé pour éviter tout problème d'intolérance alimentaire.

Modalités du règlement :

Les factures sont établies au mois, transmises aux familles et payables à la mairie à la date indiquée sur la facture. Le règlement se fait par chèque à l'ordre de la REGIE CANTINE GARDERIE DE ROLLEVILLE, espèces ou prélèvement bancaire.

Information : pour les enfants de moins de 6 ans, le montant des frais de garderie est déductible des impôts.

Défaut de règlement :

Toute facture non réglée dans les délais impartis sera suivie d'un premier rappel. Si à l'issue de ce rappel, aucun règlement n'est effectué, celui-ci sera géré par le trésorier municipal à la perception d'Harfleur.

Règlement intérieur de la garderie périscolaire :

- La responsabilité de la Municipalité est engagée dès que l'enfant franchit la porte de la garderie ce qui n'est pas le cas s'il reste sur le cheminement extérieur et les parvis.

- Les règles relatives à l'école s'appliquent également à la garderie périscolaire (comportement, discipline, respect, politesse...). Dans l'éventualité où ces consignes ne seraient pas respectées, la municipalité de Rolleville se réserve le droit de prendre des mesures d'exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des actes. Mise en place d'un permis de bonne conduite : ce permis est constitué de 4 points :

- 1^{er} point perdu : avertissement verbal ;
- 2^{ème} point perdu : avertissement écrit transmis aux parents ;
- 3^{ème} point perdu : exclusion de l'enfant de la garderie une journée et convocation des parents ;
- 4^{ème} et dernier point perdu : Convocation des parents en Mairie et exclusion de l'enfant de la garderie une semaine minimum.

- Les médicaments sont interdits dans l'enceinte scolaire (sauf protocole spécifique : PAI).

- On laisse la possibilité aux enfants de repartir seuls avec l'autorisation écrite des parents.

Téléphones portables et autres appareils numériques :

L'utilisation des téléphones portables et autres appareils numériques est interdite à la garderie du matin et du soir.

Rolleville, le 28/06/2024



Coupon à retourner impérativement à la mairie.

✂-----

Je, soussigné(e), M..... responsable de l'élève
classe..... déclare avoir pris connaissance du règlement de la garderie périscolaire et en accepte
les conditions.

À Rolleville, le

Signature

FICHE SANITAIRE D'URGENCE

A REMPLIR IMPERATIVEMENT

NOM DE L'ECOLE : *VOYELLES*

ANNEE SCOLAIRE 2024 / 2025

L'ENFANT

Nom Prénom

Classe Date de naissance

Allergies connues :

Spécificité médicale alimentaire (en cas d'allergie alimentaire, seul un avis médical à fournir déclenchant un Projet d'Accueil Individualisé permettra d'adapter le menu) :

.....

Renseignements particuliers :

.....

.....

Nom et adresse du médecin traitant :

Téléphone :/...../...../...../.....

LE RESPONSABLE LEGAL

Nom adresse et téléphone du représentant légal :

.....

.....

N° de téléphone domicile :/...../...../...../.....

N° de téléphone travail père :/...../...../...../.....

N° de téléphone travail mère :/...../...../...../.....

N° de téléphone portable père :/...../...../...../.....

N° de téléphone portable mère :/...../...../...../.....

Autre personne à contacter : TEL/...../...../...../.....

En cas d'urgence, j'autorise la Mairie à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

La famille est avertie le plus rapidement possible par les services.

DATE :

SIGNATURE :

Etape n°4 : Vos réservations

A l'aide des calendriers suivants, vous pouvez facilement sélectionner ou désélectionner une période ou un jour de réservation.

CANTINE



⇒ Une fois la période de réservation sélectionnée, celle-ci s'affiche en vert.

⇒ Les vacances et jours fériés s'affichent en bleu.

⇒ Vous pouvez aussi entrer la période de réservation

GARDERIE



Pensez à valider vos modifications

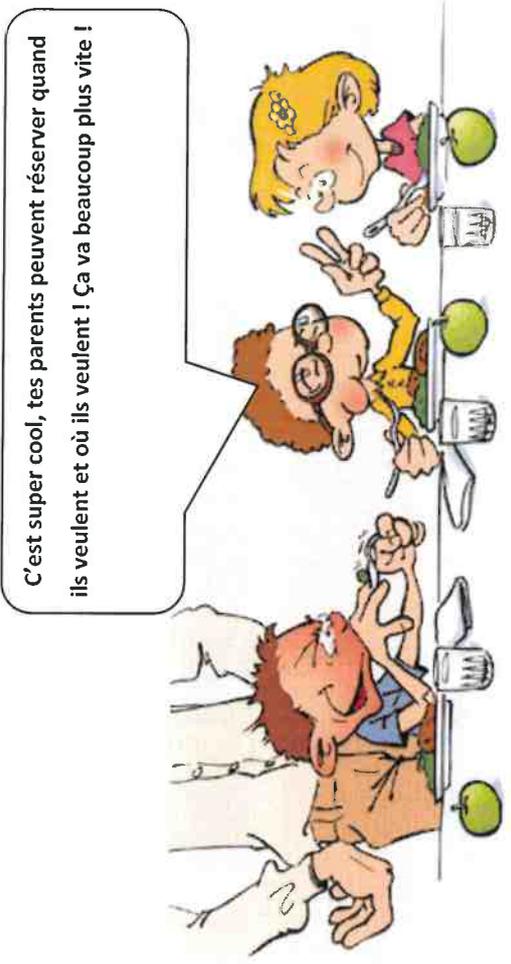
△ concerne la cantine et la garderie

Gestion - Cantine .com

ROLLEVILLE

LOGICIEL DE GESTION

Réservation en ligne



Pour plus de renseignements, Merci de contacter la Mairie

Par téléphone au 02.35.55.80.93

Ou par Mail à mairie@rolleville.net

LES ETAPES PAS A PAS

Pourquoi un logiciel de gestion ?

- ⇒ Vous n'êtes plus dépendant du secrétariat de Mairie
- ⇒ Pour le bon fonctionnement des services, des horaires et des périodes de fermeture ont été mis en place.
- ⇒ Horaires et périodes de fermetures des réservations :
 - CANTINE & GARDERIE : ⇒ Au plus tard le vendredi avant 8h pour les réservations de la semaine suivante.
- ⇒ Simple d'utilisation, le logiciel vous permet de mettre à jour vos informations.
- ⇒ Il permet le suivi de vos factures.
- ⇒ Vous avez accès au menu de la cantine.

LES ETAPES PAS A PAS ...



Etape n°1: Vos identifiants

Vous allez recevoir un mail avec **votre identifiant** et **votre mot de passe temporaire**.

A votre première connexion, vous allez changer votre mot de passe.

Etape n°2 : Vos informations

⇒ Merci de compléter vos informations

⇒ N'oubliez pas de valider

Etape n°3: Votre espace

Accéder à vos informations

Accéder au système de réservation de l'enfant

Les informations de l'enfant : régime, alimentaire...

Vos réservations de cantine et de garderie

Le règlement de la Mairie est à valider pour continuer